

Les droits de l'enfant dans le contexte communautaire

Numéro spécial : les droits des enfants autochtones

Préparé pour FRP Canada et le Landon Pearson Resource Center for the Study of Childhood and Child Rights par Rebecca Balcerzak et Lindsay Croxall (Première Nation de Timiskaming).

Les intervenants des programmes de soutien à la famille sont en mesure d'aider tous les enfants à réaliser pleinement leur potentiel en protégeant et en respectant leurs droits. La liste des droits des enfants figure dans la *Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant* (CDE). Presque tous les pays, dont le Canada, ont reconnu ces droits. Tous les enfants ont les mêmes droits, indépendamment de leur identité, de leur lieu de vie, de l'argent à leur disposition, de leur langue, de leur culture ou de leur religion. Tous les enfants doivent être traités équitablement.

Il importe que les intervenants des programmes de soutien à la famille sachent que les enfants autochtones—les enfants des Premières Nations, les enfants inuits et les enfants métis—continuent d'être exposés à un risque élevé à cause des effets combinés du traumatisme historique, de la pauvreté intergénérationnelle, ainsi que de politiques de protection de l'enfance discriminatoires et sous-financées.

La réconciliation ne progressera qu'à condition de renouveler les relations de nation à nation avec les Autochtones en les fondant sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et les partenariats. L'adoption d'une approche fondée sur les droits des enfants pour travailler auprès d'eux peut contribuer à faire progresser la réconciliation. Cette approche définit la relation des jeunes avec les adultes et avec leur communauté dans le respect de leurs droits. Elle explique notre préoccupation pour les jeunes et les solutions que nous devrions mettre en œuvre pour résoudre leurs problèmes. L'adoption de cette approche peut améliorer l'excellent travail des programmes de ressources pour la famille.

Dans le présent numéro, les intervenants des programmes de soutien à la famille pourront découvrir l'œuvre de



Photo de Sherry Prenevost

jeunes artistes, des projets d'action prometteurs pour les jeunes des Premières Nations de communautés éloignées, de l'information sur la promotion des droits des enfants, le résumé des mémoires d'un ancien élève de pensionnat, des programmes d'éducation de la petite enfance autochtones et des programmes d'éducation de la petite enfance inuits exemplaires.

Le contenu du présent bulletin d'information est tiré d'articles parus dans la *Revue canadienne des droits des enfants*. Pour les besoins de la recherche de citations, il est recommandé aux lecteurs de consulter les articles originaux. Les références se trouvent au verso du présent bulletin.



Photo de Ottawa Inuit Children's Centre

Œuvre collective de huit jeunes

Cette peinture à l'acrylique sans titre a été réalisée au Centre des enfants inuits d'Ottawa. Œuvre de huit jeunes, c'est un hommage à feu Annie Pootoogook, une artiste célèbre pour sa représentation de la vie inuite contemporaine dans ses œuvres. Pour de nombreux jeunes, Annie était un modèle de rôle, à la pointe du renouveau de l'art inuit contemporain.

Dans le présent numéro

- 2 Œuvre collective de huit jeunes
- 3 Partenariats avec des communautés éloignées des Premières Nations
- 4 La participation active et le Tribunal des droits de la personne dans l'affaire de la protection de l'enfance des Premières Nations
- 4 Mémoires d'un élève de pensionnat, de Russ Moses
- 6 Les PRF et les programmes d'éducation de la petite enfance
- 6 Programmes modèles d'éducation de la petite enfance inuits

Partenariats avec des communautés éloignées des Premières Nations

Un projet récent (*Mamow Ki-ken-da-ma-win : Tous ensemble à la recherche de réponses*, 2011-2015) a permis à des jeunes vivant dans des communautés éloignées des Premières Nations en Ontario de décrire les défis auxquels ils font face, les occasions prometteuses qui s'offrent à eux, ainsi que leurs souhaits, espoirs et rêves pour l'avenir. Quatre défis et plusieurs solutions prometteuses émanaient constamment du début à la fin des conversations avec ces jeunes. En prenant directement connaissance de leurs propos, les lecteurs peuvent mieux connaître leur vie et, ainsi, les aider à faire leurs souhaits, espoirs et rêves devenir réalité. De nombreuses citations de ces jeunes et des renseignements additionnels sur ce projet figurent dans la *RCDE*.

Défis

Ennui	Sentiment de désespoir	Éducation	Terres, langue et culture
L'absence de participation à la vie communautaire et le manque d'activités motivantes, ainsi que le manque de place chez eux, sont source d'ennui pour les jeunes. Ils ont été nombreux à lier l'ennui aux démêlés avec la justice et aux idées de suicide.	Les jeunes ont décrit ce sentiment d'isolement, de désespoir qu'ils ressentent tous et confié qu'ils se sentent tous oubliés par leurs communautés, auxquelles ils désirent profondément appartenir malgré tout. Les adultes de leurs communautés craignent que les jeunes songent au suicide pour mettre fin à leur douleur.	La majorité des jeunes ont déclaré souhaiter étudier et obtenir un emploi, mais jugeaient la qualité de leur éducation inférieure à celle des écoles urbaines. De plus, l'obligation de quitter leurs communautés pour fréquenter une école secondaire constituait pour eux un obstacle à leurs objectifs éducatifs.	Conserver leurs terres et leur culture était important pour ces jeunes. Ils ont dit avoir besoin d'un centre communautaire local où ils pourraient apprendre des éléments de leur programme d'études dans le contexte des valeurs et des styles de vie traditionnels.

Solutions prometteuses

Communication et expression artistique	Centre communautaire pour les jeunes
Les jeunes veulent communiquer plus avec les gens qui vivent en dehors de leurs communautés afin d'atténuer leur sentiment d'isolement et d'améliorer leur accès aux ressources et aux services. Ils sont nombreux à utiliser actuellement la musique et les médias sociaux (souvent YouTube) pour s'exprimer à des personnes vivant à l'extérieur de leurs communautés et pour être reconnus et recevoir des encouragements.	Les communautés peuvent passer à l'action en créant des centres communautaires pour les jeunes afin de leur offrir un endroit sécuritaire où passer leurs soirées. On peut éviter aux jeunes de s'ennuyer en leur permettant de se rencontrer et de se faire de vrais amis.
Conseil des jeunes	Mentors et modèles de rôles
La création d'un conseil des jeunes, comme le proposent ceux à qui nous avons parlé, leur permet d'exprimer efficacement leurs sujets de préoccupation, de collaborer avec les travailleurs auprès des jeunes à la création de programmes pour la jeunesse et de participer aux prises de décisions communautaires.	Les jeunes ont souligné qu'ils ont besoin de plus de mentors et de modèles de rôles à admirer. Ces derniers peuvent informer les jeunes, les guider et les aider à progresser afin qu'ils s'épanouissent qu'ils s'estiment à leur tour dignes d'admiration.

« [La Première Nation] a besoin d'un conseil des jeunes pour que les jeunes ne se sentent pas seuls, pour qu'ils ne se sentent pas toujours seuls et oubliés. » - Jeune

« On a besoin de quelque chose à faire, d'un lieu où nous retrouver, pour ne plus nous ennuyer, d'un lieu où apprendre des habiletés et où nous former, pour faire la connaissance des uns et des autres, un lieu où être jeune. » - Jeune

« Je pense que les jeunes ont besoin d'un peu de motivation. Un modèle de rôle à admirer, une personne qui peut discuter avec les jeunes, par exemple des drogues et de l'alcool et aussi de l'éducation. » - Jeune

Il est important que les intervenants des programmes de soutien à la famille apportent aux jeunes le soutien dont ils ont besoin pour réaliser leurs espoirs et leurs rêves. Si on ne les écoute pas et si on ne tient pas compte de leurs idées, un avenir plus radieux pour la prochaine génération du Canada ne restera qu'un espoir lointain.

La participation active et le Tribunal des droits de la personne dans l'affaire de la protection de l'enfance des Premières Nations

En 2007, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada — un organisme national de services aux enfants et aux familles autochtones — a déposé une plainte dans laquelle il alléguait que la prestation des services aux enfants et aux familles dans les réserves était discriminatoire en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Des études ont démontré que pour chaque dollar versé aux services de protection de l'enfance ailleurs que dans les réserves, ceux des enfants des Premières Nations ne reçoivent que 70 centimes environ.


La participation active est l'un des principes directeurs des droits de l'enfant aux termes de la CDE. Les adultes ont donc le devoir d'écouter les opinions des enfants sur toutes les questions qui les touchent et d'agir en conséquence. Grâce à ce processus, les adultes comprennent parfaitement ces questions, ce qui est indispensable pour ceux qui travaillent auprès des enfants et des jeunes et dans leur intérêt. La participation active est extrêmement importante, surtout dans les questions juridiques. En s'appuyant sur la CDE, la Société de soutien a fait valoir que la radiodiffusion serait la méthode la plus efficace pour assurer la participation des enfants, ceux que cette affaire concerne le plus, aux procédures, puisqu'un grand nombre d'entre eux n'ont pas les moyens de se rendre sur place pour assister en personne aux audiences. Les aînés, les dirigeants des Premières Nations et les organismes de services aux enfants et aux familles des Premières Nations ont soumis conjointement des déclarations écrites qui ont convaincu la Cour fédérale d'autoriser le Réseau de télévision des peuples autochtones (APT) à radiodiffuser cette affaire.

Les enfants et les adolescents ont été parmi les premiers à suivre le plus activement cette affaire concernant la protection des enfants des Premières Nations, mais dont le règlement se répercutera sur tous les enfants et les adolescents. Les enfants non autochtones ont déclaré

qu'un Canada qui prend soin des enfants des Premières Nations devient un meilleur pays pour tous les enfants. La recherche démontre également que leur participation à des activités axées sur le changement social est extrêmement bénéfique pour les enfants.

Les jeunes, surtout les jeunes autochtones des régions éloignées, doivent être associés aux procédures juridiques qui se répercutent sur leur vie. Les enfants ont le droit d'être informés, de se forger leurs propres opinions et de participer à des actions pacifiques axées sur le changement. Ceux qui travaillent auprès des enfants ont le devoir de les y aider. Cette affaire est un modèle dont les organismes communautaires peuvent s'inspirer pour aider les enfants à exercer leurs droits afin de s'assurer que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits.

En janvier 2016, le Tribunal des droits de la personne a statué que le Canada fait preuve de discrimination envers les enfants des Premières Nations en sous-finançant les services de protection de l'enfance des réserves. Informez-vous sur cette affaire à l'adresse www.fnwitness.ca.

 **Les enfants ont le droit d'être informés, de se forger leurs propres opinions et de participer à des actions pacifiques axées sur le changement. Ceux qui travaillent auprès des enfants ont le devoir de les y aider.**

Mémoires d'un élève de pensionnat, de Russ Moses

Dans ses mémoires sur ses années en pensionnat, Russ Moses décrit ce qu'il a vécu, enfant, au Mohawk Institute (alias le Trou à bouillie). Russ Moses était membre de la bande Delaware du Territoire des Six Nations de la rivière Grand. Il a été élève du Mohawk Institute, à Brantford, en Ontario, de 1942 à 1947, au plus fort de la Seconde Guerre mondiale. Dans ses mémoires, Russ explique que les enfants indiens étaient forcés de travailler dans

l'importante exploitation agricole de l'Institut afin de produire des aliments pour l'effort de guerre.

Russ était, en fait, membre de la troisième génération de sa famille scolarisée au Mohawk Institute. Son père y avait été scolarisé dans les années 1910, quand c'était un pensionnat de type militaire. Son grand-père y avait été élève longtemps auparavant, dans les années 1880, quand c'était une école religieuse.

Ce résumé des mémoires de Russ, qui provoquera à coup sûr une vive réaction chez ceux qui se soucient de la protection des enfants, est pour les intervenants canadiens l'occasion de participer au processus de réconciliation en s'informant sur les pensionnats et en reconnaissant leurs effets extrêmement nocifs.

Le Mohawk Institute de 1942 à 1947

Russ a été surpris de découvrir que les nouveaux élèves devaient affronter physiquement les autres élèves pour établir leur rang social au sein du groupe. L'Institut employait des blancs pour superviser les enfants qu'ils battaient pour la moindre raison. Ces derniers travaillaient normalement à la ferme pendant une demi-journée, mais s'ils devaient participer à la récolte, il leur arrivait parfois de ne pas aller du tout à l'école. Russ explique que l'éducation formelle était malheureusement négligée.


Dans ses mémoires, Russ décrit l'épouvantable nourriture. Du lait écrémé, deux tranches de pain, une petite quantité de gruau d'avoine avec des vers ou de la bouillie de maïs leur servaient de petit-déjeuner. Ils recevaient une tranche et demie de pain rassis et de la « soupe pourrie » aux restes de bœuf et aux légumes pourris en guise de déjeuner. À l'heure du souper, ils recevaient deux tranches de pain et de la confiture, des pommes de terre frites et un petit pain cuit au four. Russ a vu des enfants manger des aliments ramollis, destinés aux porcs, parce qu'ils avaient tellement faim. Russ explique que lui et les autres « Mohawks » allaient mendier dans tout Brantford. Ils frappaient aux portes et demandaient « Vous avez rien en trop? » et, s'ils avaient de la chance, on leur donnait des restes.

Dans le portrait que Russ brosse de lui-même et des autres enfants, ils étaient des Indiens qui devaient devenir d'exemplaires chrétiens anglicans. Ils devaient aller à la chapelle chaque soir et, le dimanche, deux fois à l'église. Pendant longtemps, Russ a cru appartenir à la tribu anglicane et non à la tribu Delaware. Il était interdit aux garçons de parler aux filles, même à leurs propres sœurs, sauf 15 minutes par mois quand ils pouvaient se rencontrer dans la salle des visiteurs. Toute lettre adressée à un élève

ou écrite par un élève était lue; l'argent en était retiré et conservé en « fiducie » pour l'enfant.

Les enfants étaient épuisés, affamés, infestés de poux et traités comme des sous-hommes. Ils devaient prendre des douches froides, été comme hiver. On les conduisait en groupe aux douches et s'ils ne restaient pas sous l'eau froide, on les battait à coups de ceinture à clous en laiton. Russ a vu des enfants indiens à qui on frottait le visage dans des excréments humains. La punition habituelle quand les jeunes garçons faisaient pipi au lit était de leur frotter le visage dans leur propre urine. De nombreux enfants essayaient de s'enfuir, mais étaient presque tous rattrapés et punis.

Russ explique que la tristesse, la douleur et la détresse constituent son patrimoine d'Indien et que la honte de la passivité générale devant le traitement de ces enfants rejaillit à parts égales sur les églises, Affaires indiennes et le public canadien.

 C'est pour les intervenants canadiens l'occasion de participer au processus de réconciliation en s'informant sur les pensionnats et en reconnaissant leurs effets extrêmement nocifs.

Les PRF et les programmes d'éducation de la petite enfance

Comme le Canada s'efforce de renouveler sa relation avec les peuples autochtones en la fondant sur le respect mutuel et l'égalité, les programmes de ressources pour la famille jouent un rôle clé en veillant à ce que les enfants autochtones puissent grandir dans un milieu qui respecte leurs droits et qui permet à leur identité de s'épanouir pleinement. L'article 30 de la CDE stipule que les enfants autochtones ont le droit d'apprendre et de pratiquer leur propre culture, religion et langue. Les enfants autochtones étaient autrefois éduqués par leurs familles et leurs communautés, mais les systèmes scolaires et les programmes d'éducation de la petite enfance ont pris leur

relève en grande partie. Ces institutions officielles enseignent les valeurs, les connaissances et les croyances choisies par la société colonisatrice. Dans ces conditions, de nombreux enfants autochtones grandissent sans avoir beaucoup l'occasion d'exercer leur droit d'apprendre et de pratiquer leur propre culture, religion et langue. Pour remédier à cette situation, les programmes de ressources pour la famille (PRF) peuvent mettre des lieux appropriés à la disposition des programmes éducatifs dirigés par des Autochtones.

L'accent sur la langue, la culture et l'identité

Bien que la diversité des cultures autochtones soit égale à leur nombre, elles sont unies dans leur approche de l'éducation des enfants axée sur la langue, la culture et l'identité. Les soins et l'éducation prodigués aux enfants sont une responsabilité sacrée pour les Autochtones. L'apprentissage des enfants dans leur langue originale est directement lié à leurs identités individuelles et collectives. En fait, c'est souvent en employant des langues autochtones qu'on communique le plus efficacement le savoir autochtone. Des mots propres à une culture, des structures linguistiques qui reflètent les conceptions du monde autochtones et même la prédominance de la communication orale par rapport à l'écrit façonnent indirectement l'éducation des enfants. Les histoires et l'art de conter occupent également une place importante dans l'éducation traditionnelle des enfants. C'est comme cela qu'ils apprennent leur identité, leur origine et comment interagir avec autrui, avec la nature et avec les esprits. L'immersion linguistique permet aux enfants autochtones d'apprendre à se connaître, à interpréter leur univers selon leur propre culture et à entrer en relation avec les membres de leur communauté.

Ce que les PRF peuvent faire

Afin de respecter les droits des enfants autochtones, les PRF peuvent créer des programmes d'éducation de la petite enfance, ou modifier ceux qui existent, pour les axer sur l'acquisition de la langue autochtone. Il existe deux grands programmes d'éducation de la petite enfance financés par le gouvernement fédéral à l'échelle nationale pour les communautés autochtones : l'Initiative de services de garde pour les Premières nations et les Inuits (ISGPNI) et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (APA). Ils promeuvent l'un et l'autre le développement culturel, spirituel, physique et émotionnel de chaque enfant et exigent la participation active des communautés autochtones locales. L'ISGPNI, en particulier, est dirigé et contrôlé par des Autochtones. Bien que ces programmes ne soient pas totalement en immersion, ils jettent les bases

de l'exercice des droits énoncés à l'article 30 de la CDE.

Par ailleurs, les programmes de « renaissance de la langue », non financés par des gouvernements, ont été couronnés de succès à l'échelle internationale. Ce sont des programmes d'immersion en langue autochtone qui enseignent aux jeunes enfants la langue de leur culture par le biais d'interactions fructueuses avec des spécialistes de leur langue. L'enseignement, dans certaines variantes de ces programmes, est assuré par des grands-mères et des aînés. Ces programmes sont souvent contrôlés par les familles qui créent, dirigent et gèrent des programmes de renaissance de leur langue pour leurs propres enfants.

Le moment est venu de procéder aux changements nécessaires pour que les enfants autochtones et leurs nations prennent la place qui leur revient au Canada. Les PRF peuvent aider les enfants autochtones à s'épanouir en leur offrant pendant la petite enfance des programmes de développement du langage appropriés.

Programmes modèles d'éducation de la petite enfance inuits

Cet article met en vedette deux programmes préscolaires pour les enfants inuits qui illustrent de façon éloquente le respect de leurs droits. Ils sont fondés l'un et l'autre sur les principes de l'*Inuit Qaujimaqatuqangit* (IQ), la sagesse fondée sur l'expérience millénaire du peuple inuit, proches de plusieurs articles de la CDE.

Les principes de l'IQ et les droits de l'enfant

L'article 29, par exemple, qui décrit les buts de l'éducation, est similaire au principe d'*Inuuqatigiisiarniq* (le respect d'autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d'autrui). L'article 29 rappelle également *Tunnganarniq* (la promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur), qui capture l'essence de l'un des principes de la CDE : la non-discrimination. En application du principe d'*Ajiiqatigiinniq* (la prise de décision par la discussion et le consensus), les enfants peuvent exprimer leurs opinions et celles-ci sont prises en considération, comme l'énonce l'article 12. De plus, *Avatittinnik Kamatsiarniq* (le respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement) est quasiment identique à l'article 29.1e, en vertu duquel l'éducation doit viser à inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Les deux programmes d'éducation préscolaire présentés dans le présent article appliquent une méthode éducative

qui s'inspire du principe de l'IQ *Pilimmaksarniq* (le développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action). Ces programmes mettent en œuvre l'article 30, selon lequel les enfants ont le droit d'avoir leur propre culture, de pratiquer leur propre religion et d'employer leur propre langue avec d'autres membres de leur groupe au sein de leur collectivité.

Le programme Tumiralaat

Le Centre des enfants inuits d'Ottawa, en Ontario, gère le programme Tumiralaat. Comme l'explique la directrice générale du Centre, le programme « met les enfants en relation avec leur culture et les uns avec les autres, ainsi qu'avec les aînés et les adultes », et « l'identité culturelle importe énormément aux enfants qui y sont inscrits ». Le Centre offre aux familles « un lieu où célébrer la beauté de l'enfance ».

Le programme de l'école Pirurvik

L'école maternelle Pirurvik, à Pond Inlet, au Nunavut, offre une éducation de la petite enfance fondée sur le principe de l'IQ *Pilimmaksarniq* qui permet aux enfants d'apprendre à leur propre rythme. Cette conception de l'éducation est enrichie dans la pratique par le matériel pédagogique Montessori, des ressources « concrètes » qui favorisent l'autonomie du développement. Comme le développement du langage joue un rôle fondamental dans l'instruction de la petite enfance, le matériel qui vise à promouvoir et à enrichir la littératie en inuktitut est le suivant : caractères syllabiques inuktituts rugueux, sacs sonores en inuktitut, grands caractères syllabiques inuktituts amovibles et petits caractères syllabiques inuktituts amovibles. Les méthodes pédagogiques de l'IQ et Montessori permettent aux enfants de donner libre cours à leur curiosité naturelle en choisissant ce qui les intéresse.

Conclusion

Ces deux programmes peuvent servir de modèles aux programmes d'éducation de la petite enfance fondés sur les principes traditionnels. Les PRF peuvent s'inspirer des programmes Tumiralaat et Pirurvik en respectant les droits de tous les enfants. La sagesse des Inuits (IQ) est une excellente ressource dont s'inspirer pour concevoir des centres d'éducation de la petite enfance pour tous les enfants autochtones, ainsi que pour les autres enfants de notre société à la diversité croissante.

Remerciements et notes

Le présent bulletin d'information a été rendu possible par la généreuse assistance de Virginia Caputo, Ph. D., de l'honorable Landon Pearson, O.C., et des auteurs qui ont collaboré au troisième volume de la *Revue canadienne des droits de l'enfant*.



La *Revue canadienne des droits de l'enfant* est une revue universitaire, examinée par les pairs, qui vise à favoriser une meilleure compréhension des droits de l'enfant. Vous pouvez accéder à cette revue à l'adresse suivante : <http://journals.carleton.ca/cjcr/index.php/cjcr>.



Le Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights offre aux jeunes de multiples occasions d'améliorer leur participation civique et politique en leur donnant les outils nécessaires pour promouvoir le changement social et en informant les éducateurs, les décideurs, les militants et les jeunes. Renseignez-vous sur ses activités à l'adresse <http://www.carleton.ca/landonpearson>.



Les photographies de ce bulletin d'information ont été aimablement fournies par Sherry Prenevost. Elles ont été prises dans le cadre du projet *Mamow Ki-ken-da-ma-win : Tous ensemble à la recherche de réponses*. Vous pouvez voir plus d'œuvres de Sherry à l'adresse www.sherryprenevostphotography.com.

Références

Finlay, J., & Akbar, L. (2016). Caught Between Two Worlds. *Canadian Journal of Children's Rights*, 3(1), 66-99.

Greenwood, M. (2016). Language, Culture, and Early Childhood: Indigenous Children's Rights in a Time of Transformation. *Canadian Journal of Children's Rights*, 3(1), 16-31.

King, J., Wattam, J., & Blackstock, C. (2016). Reconciliation: The Kids are Here! *Canadian Journal of Children's Rights*, 3(1), 32-45.

Moses, J. (2016). Russell Moses Memoir. *Canadian Journal of Children's Rights*, 3(1), 9-15.

Pearson, L. (2016). Inuit Early Child Care Centres. *Canadian Journal of Children's Rights*, 3(1), 142-148.

Association canadienne
des programmes
de ressources pour la famille
(FRP Canada)



613-237-7667, 1-866-637-7226
149-150, rue Isabella, Ottawa ON K1S 1V7
info@frp.ca
www.frp.ca